



Contact presse : Caroline Aubry
Tel portable : 06 61 33 34 66

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SANS PAPIERS : ASSEZ DE TERGIVERSATIONS !

Les travailleurs sans papiers d'Ile de France sont dans la lutte depuis le 15 avril 2008 avec la CGT. Ils sont en grève avec occupation de leur entreprise pour obtenir leur régularisation. Les dossiers sont maintenant en préfecture. Ces salariés sont sortis de l'ombre et ils sont connus par l'employeur et par les préfectures.

L'opinion publique découvre que des pans entiers de notre économie fonctionnent avec des travailleurs sans papier et sans droits. Selon un sondage, 83 % des français pensent qu'il faut régulariser leur situation.

Chaque dossier doit aboutir positivement dans chacune des préfectures de la Région Ile de France que l'on soit à Neuilly ou ailleurs.

La lutte a contraint le gouvernement à accepter leur régularisation à partir de leur situation de travail. Aujourd'hui pour finaliser, il faut que les patrons s'engagent, à conclure les CDI (contrat type) et le versement de la taxe ANAEM (taxe sociale) de 850 euros par salarié. C'est une goutte d'eau au regard des économies réalisées sur le dos des salariés depuis tant d'années.

Le blocage d'un patronat délinquant et hors la loi est inacceptable car il permet aux Préfectures et au gouvernement de continuer à jouer la montre.

Des centaines de dossiers sont en attente : ils doivent bénéficier d'un traitement identique dans chaque département.

Fait à Montreuil le 14 mai 2008

Urif CGT : courriel urif@cgt.fr
Site www.urif.cgt.fr